

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Morbihan
Arrondissement de PONTIVY
Canton de PLOERMEL
Commune de MOHON

Décision numéro 31/2023 du 29 août 2023

**OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU CENTRE CULTUREL DU MILLE CLUBS
AU PROFIT DU CIAS DE PLOERMEL POUR L'ORGANISATION D'ATELIERS DE SPORT
ADAPTE POUR LES SENIORS**

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération N° 11 du 13 juillet 2020 (N° 5) du Conseil Municipal portant délégations de pouvoirs au Maire par le Conseil Municipal et lui permettant notamment de décider de la conclusion de louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans,

Vu la demande du CIAS de PLOERMEL une mise à disposition du centre culturel du mille clubs pour organiser des séances sport séniors à compter du 18 septembre 2023 jusqu'à fin juin 2024,

Vu la délibération N° 2022-06-17-04 du 17 juin 2022 relatif à la publicité des actes des Collectivités Territoriales décidant de la publication sur le site internet de la Commune (www.mohon.fr) des actes réglementaires pris par les Autorités Communales à compter du 1^{er} juillet 2022,

DECIDE

Article 1^{er} : Il est conclu une convention de mise à disposition à titre gratuit du Centre Culturel du Mille Clubs situé rue du stade avec effet au 18 septembre 2023 jusqu'au 30 juin 2024 avec le CIAS de PLOERMEL pour l'organisation d'ateliers de sport adapté pour les Séniors.

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales de la Commune et un extrait sera publié sur le site internet www.mohon.fr Date de mise en ligne : 30 août 2023

Fait à Mohon le 29 août 2023

Le Maire,
Francis MAHIEUX

Le Conseil Municipal sera informé lors de la prochaine séance

